

STATUT PROVINCIAL

DU

CANADA.

ANNO REGNI QUARTO-DECIMO & QUINTO-DECIMO

VICTORIÆ,

DEI GRATIA^A BRITANNIARUM REGINÆ.

SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE

JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, C. C.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

ETANT LA QUATRIÈME SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT PROVINCIAL DU
CANADA.

ACTE RÉSERVÉ

Auquel la SANCTION ROYALE a été subséquemment promulguée par Son Excellence JAMES,
COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, C. C., Gouverneur-Général, etc. etc. etc.